

Courrier des lecteurs.



Jean Maydat a envoyé au Journal des textes sur « Lo Pardal » que vous lirez plus loin dans ce numéro.

Il a de plus profité des vacances scolaires pour nous communiquer une « Histoire de perdreaux, relevée dans un article de "Histoire du Roussillon anecdotique" (page 91), livre de l'Abbé Albert Cazes, publié en 1985 par la Revue Conflent, » que nous reproduisons dans l'encadré ci-contre.

Nous nous réjouissons de constater que « Le petit oiseau bleu » du poème de

Jean Surjous paru dans le numéro 27 d'octobre 2002 donne des idées aux lecteurs rédacteurs de notre publication.

Après l'oiseau, le moineau et les perdreaux, il est souhaitable que cette série ornithologique se poursuive. Et ne laissez pas Jean Llaury s'emparer de la rubrique : il a peut-être 10 pages toutes prêtes sur le sujet !

« Si tu nous lis Jean ? Salut ! » comme dit Michel Drucker lorsqu'il « sort une vanne » sur une personne connue et amie.

HISTOIRE DE PERDREAUX

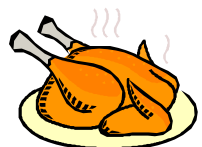
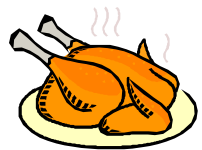
Les marquis d'Aguilar, barons de Mosset depuis la fin du XVII^e siècle, devinrent en outre seigneurs d'Espira vers le milieu du XVIII^e ; celui dont il s'agit dans l'anecdote suivante est Pierre-François Ignace de Bon, marié en 1754 à l'héritière des Aguilar ; il fut le premier maire de la ville de Perpinyà de février 1790 à décembre de la même année, puis se réfugia à Codalet où il mourut le 10 août 1792.

Pierre-François Bon, connu sous le nom de marquis **d'Aguilar**, et qui mourut en 1792, habitait le château de Codalet. Il laissa après lui un doux souvenir de générosité. Une servante du château resta à Codalet, après la Révolution, et y vécut encore de longues années ; elle aimait à parler de ses anciens maîtres et racontait volontiers ce qu'elle savait.

A cette époque, les allumettes chimiques n'étaient pas connues, et quand les ménagères du village voulaient préparer leur dîner, elles étaient obligées d'aller prendre quelques braises au foyer de la voisine.

Un jour que la cuisinière du château avait mis à la broche trois belles perdrix, elle reçut la visite d'une pauvre femme à laquelle elle se hâta de donner du feu. Mais celle-ci n'aperçut pas ce qu'elle recevait dans son vieux sabot : sa vue s'était fixée sur le plus beau des perdreaux qui se dorait sous la cheminée. Elle ne savait plus s'en aller, ni détacher les yeux de l'objet de son envie. Elle allait être mère tantôt et la vie de son enfant courait quelque danger. Averti de ce qui se passait, le marquis dit aussitôt : "Pauvre femme, ne lui refusez pas ce qu'elle désire." Quand la bonne femme eut mangé le premier perdreau, elle se tourna inconsciemment vers le second et resta comme hypnotisée devant lui sans bouger. Le bon marquis ne put encore refus.

Après avoir dévoré les deux perdreaux d'un grand appétit, l'infortunée eut le malheur de regarder le troisième et ne put s'en détourner. Cette fois, le seigneur marquis n'y tint plus et, attribuant à la gourmandise ce qui était l'effet d'un état maladif, il donna ordre de la renvoyer. Cette pauvre femme sortit d'un pas alangui, oppressée par une tristesse mortelle. Peu après, elle donnait le jour à trois enfants dont l'un était mort. Le marquis en fut désolé. Désormais, il recommandait à ses servantes de tenir fermée la porte de la cuisine. (D'après l'abbé Giralt).



Commentaires.

Cette histoire de perdreaux se réfère à la servante du Marquis d'Aguilar, servante qui a des liens avec Mosset. Qui est-elle ?

1 – La servante du château qui « *resta à Codalet, après la Révolution, et y vécut encore de longues années,* » est **Thérèse Pompidor** (1739->1792) originaire de Prats-de-Mollo.

Elle est au service des d'**Aguilar** depuis les années 1760. Elle est citée dans le testament de **Jeanne Hipolite Rose de Cruilles de Santa Pau de Biure de Margarit d'Aguilar**, du 3 juillet 1772, « *dame de la ville et baronne de Mosset, épouse du haut et puissant seigneur Messire don Pierre François Ignace de Margarit d'Aguilar, domiciliée à Perpignan.* » (ADPO 3E15/72. Folio 161)

Elle lègue : « *200 livres par an à différentes personnes dont Raymond Bourrell valet de chambre du Marquis et Thérèse Pompidor fille de services.* »

En 1782, **Thérèse Pompidor** et **Raymond Bourrell**, maintenant perruquier à Perpignan et dont les parents ont habité Mosset, se marient à la cathédrale Saint Jean de Perpignan. Le contrat de mariage précise que « *le haut et puissant Messire don Pierre François Ignace de Margarit de Biure de Crouilles de Santa Pau marquis d'Aguilar comte de Montagut ... lequel voulant témoigner ... sa satisfaction ... et sa reconnaissance des services qu'il a reçus des futurs époux et qu'il espère encore recevoir, comme étant attaché depuis nombre d'années à son service, de son bon gré a fait don par ces présentes à ladite Thérèse Pompidor fiancée, à ce présente et acceptant, et très humblement remerciant, de la somme de 300 livres, versées à l'instant à ladite Thérèse Pompidor qui les a prises. Et de suite ladite somme a été emboursée par le dit Bourrell et sera restituée à son épouse ou à ces héritiers.*

Thérèse Pompidor acceptant le don, le dit **Bourrell** remercie très humblement le seigneur marquis d'Aguilar, leur maître, assurant que ce nouveau bienfait, ne fera que redoubler, dorénavant de plus en plus, leurs soins et leur soumission et le respect qu'ils lui doivent.

Raymond Bourrell, futur époux, à confessé et reconnu avoir reçu comptant de **Thérèse Pompidor**, future épouse, la somme de 1700 livres qu'elle a déclaré provenir de ses gages et épargnes. » (ADPO 3E15/87 folio 363)

Pierre marquis d'Aguilar décédé le 10 août 1792 à trois heures du matin. A trois heures de l'après-midi, la lecture de son testament du 7 avril 1792, indique qu'il lègue à **Thérèse Pompidor**, veuve **Borrell**, une pension viagère de 100 livres, réduite à 50 livres si elle quitte son service.(ADPO 3E15/102 Folio 611)

La servante avait compris l'idée fondamentale et immémoriale selon lequel : « *On ne peut recevoir de l'argent que de ceux qui en ont.* » De nos jours, dans une formulation moins crue, à ce principe s'est substituée la notion de « *solvabilité.* »

De ces dons et de ses économies et de celles de son mari disparu, elle avait amassé un pécule respectable.

Si bien que, par acte du 2 septembre 1792, reçu par Jaume notaire, elle prête à **Joseph Laffont** de Perpignan, ancien Maître d'hôtel du Marquis, la somme de 5000 livres. **Joseph Laffont** emploiera cet argent pour construire une maison sur un terrain donné par son maître. Ce terrain longe la maison du marquis entre les actuelles rues Escarguel et Brousse, en face du Conseil général.

Ce prêt, qui rapporte à **Thérèse Pompidor** 250 livres par an, et auquel s'ajoutent les 200 livres précédentes, assure à la veuve aisée des jours heureux et paisibles à Codalet où elle a tout loisir de louer « *le bon marquis* ». On ne sait pas si cette riche veuve a été courtisée. Elle est décédée en 1810.

Son frère **Jacques Pompidor** (1731-1803), né à Prats-de-Mollo, vivait à Mosset avant et pendant la Révolution. La maison dans laquelle il est mort, rue Del trot, a été rachetée par la commune à ses petits enfants pour en faire une école en 1844.

Son fils **Isidore** (1770-vers 1837) a joué un rôle important à Mosset pendant la Révolution comme représentant du peuple et plus précisément comme Commissaire du Directoire exécutif du canton de Mosset. Il est de 1808 à 1815 adjoint de **Joseph Porteil**, maire de Mosset, poste qu'il doit abandonner en 1816 étant catalogué "bonapartiste". Il reste cependant au Conseil Municipal de Mosset dont le maire n'est autre, de 1806 à 1821, que son cousin germain **Julien Prats**, fils de l'acquéreur de Corbiac et d'une partie du château pendant la Révolution. Il quitte Mosset pour Prades en 1830 et devient contrôleur des contributions.

Son père, **Jacques Pompidor** appartenait à

la Capitainerie Générale du Roussillon ce qui lui donnait des privilèges fiscaux et juridiques:

« *Louis duc de Noailles, Pair de France, Chevalier des ordres du Roy, Lieutenant Général de ses Armées, premier Capitaine des Gardes du corps de sa Majesté, Gouverneur de la Province de Roussillon, Conflent et Cerdagne : sur le bon rapport qui nous a été fait de la personne du nommé **Jacques Pompidor**, pages habitant à la ville de Mosset en Conflent, nous l'avons mis sous notre protection et sauvegarde. Nous voulons qu'il jouisse en cette qualité des privilèges des enrôlés en la capitainerie et lui permettons de prendre nos armes pour enseigne. Saint Germain en Laye le 09 mars 1772.* » (ADPO 14BP13-Fas. 10)

Jacques Pompidor a été garde général des eaux et forêts pour d'Aguilar. Sa nomination est rédigée sous la forme suivante : « Le 22 mai 1784, **Jacques Pompidor**, habitant Mos-

set, de religion catholique apostolique et romaine, compte tenu des témoignages rendus, de sa probité, expérience et capacité, nous l'avons créé, érigé et nommé Garde Général des eaux et forêts, auquel nous avons confié le marteau, par mort ou légitime empêchement de **Jean Thomas** (décédé en 1788 et donc quatre ans plus tard), pages de Mosset, auquel nous avons confié le marteau à nos armes et de jouir des honneurs, gains, prérogatives et émoluments y attribués, tels et semblables dont ses prédécesseurs ont joui et pu jouir à la charge par lui de prêter serment.

Mandons et ordonnons à tous nos officiers et vassaux de reconnaître le dit **Jacques Pompidor** garde général de nos forêts. » Signé par **Pierre François Ignace de Crouilles, de Biure marquis d'Aguilar**. (ADPO 11BP261)

Le successeur du bayle **Jean Thomas** sera **Julien Corcinos** nommé en 1788.

Fin 1792, le dernier seigneur de Mosset est mort et ses fils ont émigré. Leurs biens sont nationalisés et chaque créancier est autorisé à faire valoir ses droits.

A ce titre, **Jacques Pompidor** a le culot de réclamer, par écrit le 5/12/1792, 300 livres par an depuis 1784, montant de ses émoluments de « garde général des eaux et forêts sur la terre

de Mosset. »

A cette somme il ajoute les appointements attachés à la charge de concierge et agent du château de Mosset et des attenants depuis le 01/11/1766 jusqu'à ce jour. « *Il a rempli cette charge avec tout le zèle et le soin sur la promesse faite par le même citoyen d'Aguilar de faire une attribution de 12 livres par mois.* » Il réclame donc 6344 livres dont 3744 pour la qualité de concierge pendant 26 ans et de 2600 pour les émoluments de 8 ans 8 mois attachés à la garde du marteau et agent des eaux et forêts.

Pour appuyer sa requête il joint une attestation signée des autorités locales : Joseph Cantié, Emmanuel Rousse (1742-1808), Jean Not et Julien Corcinos (1745-1820) maire :

« *Considérant que d'Aguilar émigré était trop près de ses affaires et trop bien rangé pour souffrir qu'un de ses salariés ne perçoive ses gages tous les ans, considérant que la demande du pétitionnaire est absurde et ridicule...* » **Bonaventure Arago - 1793.**

« *Depuis 1766, le citoyen Jacques Pompidor a été concierge du château de Mosset et des dépendances. Il a été agent pour toutes réparations à faire soit aux forges, martinets, moulins et*

qu'il a rempli avec tout le zèle et soin que cette charge exige.

Certifions de plus qu'il a exercé la fonction de garde marteau et garde générale des eaux et forêts depuis 1784 jusqu'à ce jour. »

Il lui sera accordé 300 livres correspondant aux appointements d'un an dans ses fonctions de garde jusqu'au 26 mars prochain plus 33 livres compte tenu des intérêts

Cette décision signée et rédigée par Bonaventure Arago (Père de François Arago), Président du Directoire des Pyrénées Orientales, est accompagnée du commentaire suivant :

« *Considérant que d'Aguilar émigré était trop près de ses affaires et trop bien rangé pour souffrir qu'un de ses salariés ne perçoive ses gages tous les ans, considérant que la demande du pétitionnaire est absurde et ridicule ... liquide la créance à 333 livres selon l'article 7 de la loi du 25/03/1793.* »

2 – En ce qui concerne le **Marquis d'Aguilar** quelques éléments sur le personnage sont indiqués dans la rubrique « *Histoire-généalogie* » du présent numéro. Nous laissons à l'abbé Giralt la responsabilité de l'appréciation selon laquelle « *Il laissa après lui un doux souvenir de générosité.* ». Le sujet est vaste et complexe.